

Bénéficiez de
50 %
Réduction ou
crédit d'impôts

TARIFS 2023

cassiopea

TÉLÉASSISTANCE

Applicables au 1^{er} avril 2023

NON ASSUJETTI À LA TVA

L'unique téléassistance agréée par le
Conseil départemental de la Dordogne

« Un service de proximité
entièrement réalisé en Dordogne »

Tarif bénéficiaires
APA et PCH
téléassistance
simple :
27 €/mois

LOCATION DU MATÉRIEL ⁽¹⁾

● Téléassistance 24h/24 - 7j/7 ⁽²⁾

- 1 Téléassistance simple : **28,5 €/mois** ⁽³⁾
- 2 Téléassistance GPRS : **36,5 €/mois**

● Matériel complémentaire

- 1 Médaillon supplémentaire : **+1,5 €/mois**
- 2 Montre médaillon : **+3,5 €/mois**
- 3 Détecteur de chute : **+3 €/mois**
- 4 Déclencheur spécifique handicap : **+3 €/mois**
- 5 Chemin lumineux : **+6 €/mois**
- 6 Transmetteur GPRS : **+9 €/mois** ⁽⁴⁾

● Coffres à clés

- 1 Cadenas : **+3,5 €/mois**
- 2 Cadenas grand format : **+5,5 €/mois**



⁽¹⁾: En cas de casse, de non restitution ou de détérioration :

• Prix du déplacement : 59€

• Prix des équipements : Médaillon : 47€ ; Montre médaillon : 87€ ; Bloc alimentation : 12€ ; Détecteur de chute : 59€ ; Déclencheur spécifique handicap : 93€ ; Coffre à clés petit format : 80€ ; Coffre à clés grand format : 105€ ; Transmetteur RTC/IP : 155€ ; Transmetteur GSM/GPRS : 274€

⁽²⁾: L'utilisation des moyens des centres de secours, hors situation d'urgence, pourra faire l'objet d'une participation de l'Adhérent aux frais engagés

⁽³⁾: Ces tarifs n'incluent pas :

• Le coût des communications téléphoniques générées par le matériel en cas de déclenchement d'un signal d'alarme (indicatif « 0811 » : 0,05€ par appel en sus du prix facturé par l'opérateur téléphonique) ; les mises à jour du matériel (indicatif « +03 » : 5,47mn tous les 90 jours)

⁽⁴⁾: Ce tarif sera appliqué aux adhérents bénéficiant de l'aide APA/PCH disposant d'une ligne téléphonique fixe mais souhaitant la pose d'un système GSM/GPRS

COTISATION

➔ **Adhésion obligatoire à l'association** : cotisation de **7€/an** (Hors bénéficiaires APA/PCH)

DES TARIFS TOUT COMPRIS

Ni droits d'entrée, ni frais d'installation !

- ➔ Démarches administratives de constitution de dossier, demande de prise en charge
- ➔ Installation et maintenance des appareils par nos conseillers qualifiés en téléassistance. Dépannage en 24 h pour les pannes urgentes et de 1 à 7 jours pour les pannes secondaires
- ➔ Traitement des appels médaillons et des situations d'urgence
- ➔ Appels de convivialité : prises de nouvelles, retour d'hospitalisation, anniversaire...
- ➔ Visites de convivialité auprès de nos adhérents les plus fragiles
- ➔ Invitations personnalisées aux animations ponctuelles et aux séances de prévention organisées par Cassiopea et ses partenaires